



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
PATRIMOINE, INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES  
DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉS

MONSIEUR BERNARD UTHURRY  
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN  
12 PLACE DE JACA – CS20067  
64402 OLORON-SAINTE-MARIE CEDEX

Affaire suivie par : Patrick LABORDE  
05.59.40.36.69

[dri@le64.fr](mailto:dri@le64.fr)

Références : DGAPID DRIM-2025-06-20-7830

Objet : projet arrêté de PLUi de la Communauté de communes du Haut-Béarn.  
Avis technique CD 64

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 mars 2025, vous nous avez transmis, pour avis, les documents concernant le projet arrêté de PLUi de la Communauté de communes du Haut-Béarn.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce-jointe le détail de notre avis sur les éléments concernant le réseau routier départemental et les mobilités.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

<b>C.C. HAUT-BÉARN</b>	
	75503
15 JUL. 2025	
Service Gestionnaire :	Pde URB
Service Associes :	URB Planif
Autres :	

Jean-Jacques LASSERRE



Président du Conseil départemental

P.J. : Note technique

Copie :  
Monsieur Charles PELANNE, Vice-président en charge de l'aménagement, des infrastructures et des partenariats avec les collectivités territoriales  
Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Délégué aux routes et infrastructures départementales  
Madame Laure LABORDE, Conseillère départementale d'Oloron-Sainte-Marie-2  
Monsieur Clément SERVAT, Conseiller départementale d'Oloron-Sainte-Marie-2  
UTD Haut Béarn  
TEVE-MIDT

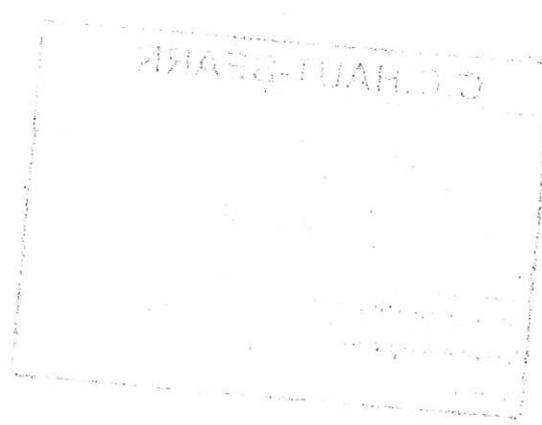
Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01C\_URB-DE



## Note Technique

Contact initial : CCHB – Maxime Lopez

Référence dossier : Projet de PLUi pour arrêt en CC du 20.03.25

THEMATIQUE : Consultation des PPA

DATE DE RECEPTION : 28/03/2025

DELAI DE REPONSE : 3 mois soit jusqu'au 28/06/2025

**AVIS technique CD 64 du 18/06/2025**

### POINT N°1 : EMPLACEMENT RESERVES

#### Commune de LÉE-ATHAS

2 emplacements réservés le long de la RD 237 :

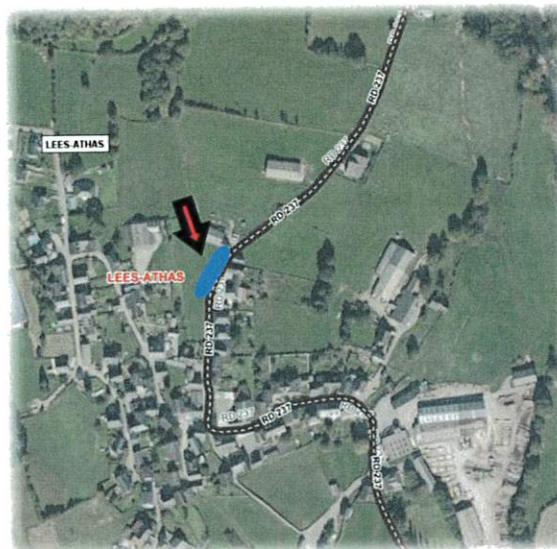
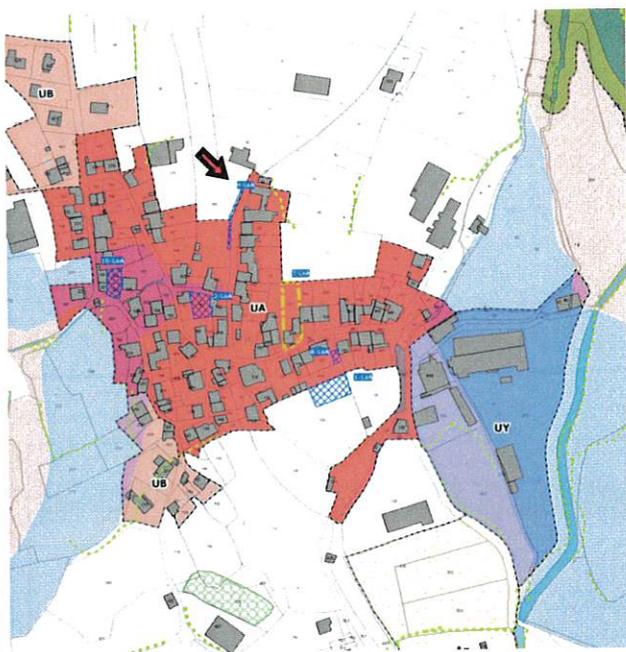
**ER « 6-Lea »** : Aménagement de carrefour entre la RD 237 et le chemin Anaques-Arsis et création aire de stationnement 1 788 m<sup>2</sup>



#### Avis CD 64 :

L'accès devra être réalisé depuis la voie communale

**ER « 9-Lea » : Création d'aire de stationnement 120 m<sup>2</sup>**



**Avis CD 64 :**

Accès possible sur RD 237 sous réserve d'une limitation de vitesse (30km/h) avec aménagements.

**POINT N°2 : POINT SUR LES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT (OAP SECTORIELLES) : ACCES ET MODALITES**

➤ Suivant le règlement de voirie départementale (maj juillet 2021)

- ARTICLE 25. AUTORISATION – RESTRICTION D'ACCES
- ARTICLE 26. AMENAGEMENT DES ACCES

➤ Référence document de travail CCHB : « Pièce 3.B - OAP Sectorielles-tampon »

**Nota :** pour les OAP sur lesquelles les accès ne sont pas représentés, il devra être précisé, avant le dépôt des autorisations d'urbanisme, l'endroit exact projeté des accès sur les routes départementales au gestionnaire de la voie (UTD Haut Béarn).

**Commune de AGNOS**

**OAP « secteur D » :**

Accès depuis la rue de la Gloriette => RD 155. Les autres accès se feront directement depuis la rue des Pyrénées.

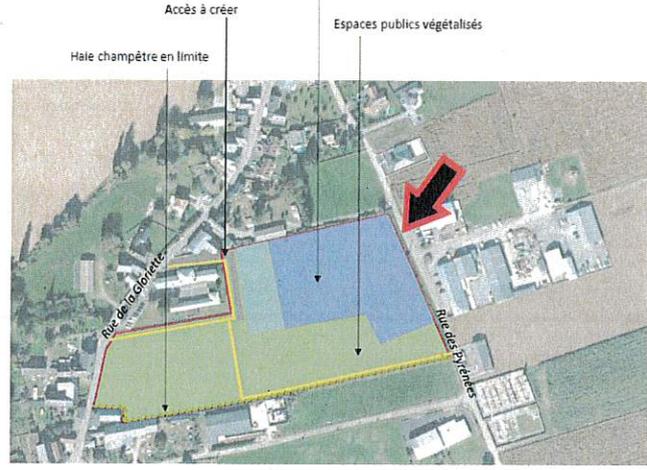
**Agnos – secteur D**

2,9 ha – 15 logements/ha, soit environ 40 logements

Zone d'implantation privilégiée de constructions d'intérêt collectif et de services publics

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
ID : 064-200017262-20250320-250320\_01\_URB-DE

- Éléments de contexte**
- Frontière de l'URB
  - Implantation existante à conserver
  - Montée vers le terrain
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Site
  - Structure
  - Équilibre visuel
  - Équilibre sonore
  - Équilibre climatique
  - Équilibre des usages et services
  - Éclairage
  - Équipements
- Formes urbaines**
- Zone à vocation d'habitat individuel
  - Zone à vocation d'habitat groupé
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Zone à vocation d'habitat intermédiaire
  - Zone d'habitat collectif et services publics
  - Équipement à conserver
  - Continuité entre les structures



**AVIS CD 64 :**

Avis favorable pour un accès conjoint sur RD 155. Néanmoins, il faut représenter l'accès projeté par la rue des Pyrénées afin de partager le flux de circulation.

**Observations :**

- Vitesse actuelle à 30 km/h sur RD 155
- Si les clôtures en sortie sur la RD 155 constituent un masque de visibilité, elles ne pourront pas être conservées en l'état.

**Commune de ARAMITS**

**OAP « secteur B » :**

Une contre-allée devra être créée de manière à limiter les sorties sur la RD 919

**Aramits – secteur B**

0,46 ha – 15 logements/ha, soit environ 7 logements

Création d'une contre-allée de desserte pour éviter les sorties directes sur la RD

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250320-250320\_01\_URB-DE

- Éléments de contexte**
- Frontière de l'URB
  - Implantation existante à conserver
  - Montée vers le terrain
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Site
  - Structure
  - Équilibre visuel
  - Équilibre sonore
  - Équilibre climatique
  - Équilibre des usages et services
  - Éclairage
  - Équipements
- Formes urbaines**
- Zone à vocation d'habitat individuel
  - Zone à vocation d'habitat groupé
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Zone à vocation d'habitat intermédiaire
  - Zone d'habitat collectif et services publics
  - Équipement à conserver
  - Continuité entre les structures



**AVIS CD 64 :**

Avis favorable pour un accès conjoint sur RD919 avec création d'une contre allée (accès existant).

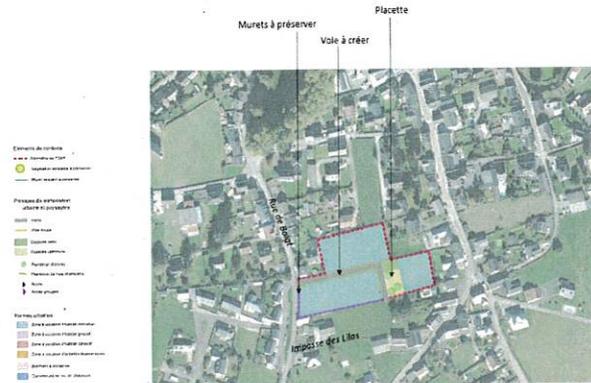
## Commune de ARETTE

### OAP « secteur D » :

Une voie de desserte sera créée depuis la Rue Baigt. Elle devra pouvoir se prolonger, à terme, vers l'Impasse des Lilas.

**Arette – secteur D**  
 0,7 ha – 15 logements/ha, soit environ 10 logements

Envoyé en préfecture le 21/07/2025  
 Reçu en préfecture le 22/07/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250718-250718\_01C\_URB-DE



### AVIS CD 64 :

Avis favorable pour un accès conjoint sur RD 532.

Ces murets mentionnés « à préserver » en sortie sur la RD 532, ne pourront pas être conservés en l'état s'ils constituent un masque de visibilité.

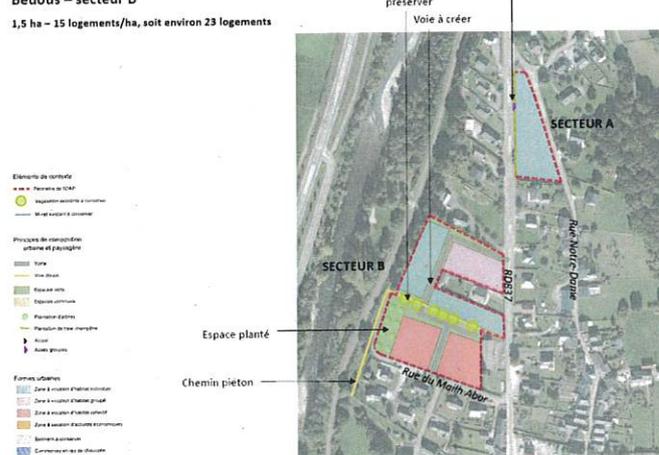
## Commune de BEDOUS

### OAP « secteur A et B » :

**Bedous – secteur A**  
 0,35 ha – 15 logements/ha, soit environ 5 logements

**Bedous – secteur B**  
 1,5 ha – 15 logements/ha, soit environ 23 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250330-202503\_01\_URB-DE



### AVIS CD 64 :

Avis favorable pour un accès conjoint pour chaque secteur sur RD834, à prendre en compte dans l'étude de requalification de l'entrée nord de Bedous.

Pour information, la numérotation de la RD est erronée dans le plan.

**SECTEUR DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**AVIS CD 64 :**

Avis favorable avec maintien au maximum des accès existants sur les voiries intermédiaires débouchant ensuite sur la RD 834.

**ACCOUS/BEDOUS – SECTEUR DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

SECTEURS A et B : le secteur B sera ouvert à l'urbanisation lorsque le nombre de permis de construire délivrés en secteur A représentera 80 % de la superficie du secteur A.

SECTEURS B et C : le secteur C sera ouvert à l'urbanisation lorsque le nombre de permis de construire délivrés en secteur B représentera 80 % de la superficie du secteur B.

- Éléments de cartographie**
  - Perimètre de l'OSM
  - Végétation existante à conserver
  - Murs existants à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
  - Voies
  - Voies douces
  - Espaces verts
  - Parcelles existantes
  - Parcelles à créer
  - Parcelles à haut potentiel
  - Accès
  - Accès privés
- Formes urbaines**
  - Zone à hauteur d'habitat individuel
  - Zone à hauteur d'habitat groupé
  - Zone à hauteur d'habitat collectif
  - Zone à hauteur d'habitat collectif
  - Zone à hauteur d'habitat collectif
  - Secteurs à conserver
  - Communes et rue de circulation



**Commune de BORCE**

**OAP « secteur A et B » :**

**Borce – secteur A**  
0,33 ha – 10 logements/ha, soit environ 3 logements

**Borce – secteur B**  
0,27 ha – 10 logements/ha, soit environ 3 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
ID : 064-20007262-20250328-250328\_01\_URB-DE

- Éléments de cartographie**
  - Perimètre de l'OSM
  - Végétation existante à conserver
  - Murs existants à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
  - Voies
  - Voies douces
  - Espaces verts
  - Parcelles existantes
  - Parcelles à créer
  - Parcelles à haut potentiel
  - Accès
  - Accès privés
- Formes urbaines**
  - Zone à hauteur d'habitat individuel
  - Zone à hauteur d'habitat groupé
  - Zone à hauteur d'habitat collectif
  - Zone à hauteur d'habitat collectif
  - Zone à hauteur d'habitat collectif
  - Secteurs à conserver
  - Communes et rue de circulation

Desserte commune par le haut des parcelles avec espace commun autour duquel s'implantent les maisons

Desserte commune par le haut des parcelles avec espace commun

Haie champêtre en limite



**AVIS CD 64 :**

Avis favorable pour un accès conjoint par secteur sur RD739 sous réserve des distances de visibilité pour l'accès aux abords de la courbe.



Pour le secteur B, l'accès est prévu depuis la voie communale chemin de Candau. Par conséquent, le Département n'est pas concerné en tant que gestionnaire de voie publique.

## Commune de ESCOUT

### OAP « secteur A, B, C et D » : RD 116 + chemin de Candau

#### Escout

SECTEUR A : 0,4 ha – 10 logements/ha, soit 4 logements

SECTEUR B : 0,29 ha – 10 logements/ha, soit environ 3 logements

Murets à conserver

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le   
 ID : 064-200067262-20250203-250320\_01\_URB-DE

Passage à préserver qui peut servir d'accès groupés (avec interruption ponctuelle du muret)

Accès depuis l'Impasse Jean Vincent d'Abbadie

- Éléments de contexte**
-  Zone de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
  -  Végétation existante à conserver
  -  Murs existants à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
-  Voie
  -  Voie douce
  -  Espaces verts
  -  Espaces agricoles
  -  Parcelles d'aires
  -  Parcelles de type agricole
  -  Aires
  -  Accès groupés
- Formes urbaines**
-  Zone à vocation d'habitat individuel
  -  Zone à vocation d'habitat collectif
  -  Zone à vocation d'habitat collectif
  -  Zone à vocation d'activités économiques
  -  Bâtiments à conserver
  -  Commerces en ray de proximité



#### AVIS CD 64 :

Secteur A : avis favorable pour un accès conjoint sur RD 116 sous réserve des distances de visibilité. Si les murets ou haies en bordure de RD 116 constituent un masque de visibilité, ils ne pourront pas être conservés en l'état.

Secteur B : avis favorable pour un accès conjoint sur RD 116.

#### Observations :

- Vitesse actuelle à 30 km/h sur RD 116 dans cette zone à maintenir.

**Escout - SECTEUR C**

0,6 ha – 10 logements/ha, soit 6 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250320-250320\_01\_URB-DE

- Éléments de contexte**
- Prévisions de l'IDAP
  - Vegetation associée à conserver
  - Murs existant à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Vieilles
  - Vies d'eau
  - Espaces verts
  - Espaces communs
  - Plantation d'arbres
  - Plantation de haie champêtre
  - Accès
  - Accès groupés
- Formes urbaines**
- Zone à vocation d'habitat individuel
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Zone à vocation d'activités économiques
  - Bâtiment à conserver
  - Commerces en rez de chaussée



**Secteur C** : avis favorable pour un accès conjoint sur la rue Jean Haurie pour l'ensemble des lots.

Un accès sur la RD 319 ne pourra être réalisé que dans les 18 premiers mètres parallèles de la rue Jean Haurie pour laisser au moins 50 m de visibilité en sortie de virage sur la RD 319.

**Secteur D** : l'accès est prévu

depuis la voie communale avenue Cailleau. Par conséquent, le Département n'est pas concerné en tant que gestionnaire de voie publique.

**Commune de ESQUIULE**

**OAP « secteur A, B, C et D » : RD24**

- Esquiule – secteur A  
0,22 ha – 10 logements/ha, soit environ 2 logements
- Esquiule – secteur B  
0,33 ha – 10 logements/ha, soit environ 3 logements
- Esquiule – secteur C  
0,29 ha – 10 logements/ha, soit environ 3 logements

Envoyé en préfecture le 26/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250320-250320\_01\_URB-DE



**AVIS CD 64 :**

**Secteur A** : avis favorable pour un accès conjoint sur la RD 24 pour l'ensemble des lots.

**Esquiùle – secteur D**  
0,26 ha – 10 logements/ha, soit environ 3 logements

**Esquiùle – secteur E**  
0,09 ha – 10 logements/ha, soit 1 logement

Envoyé en préfecture le 25/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250320-250320\_01\_URB-DE

**Éléments de contexte**

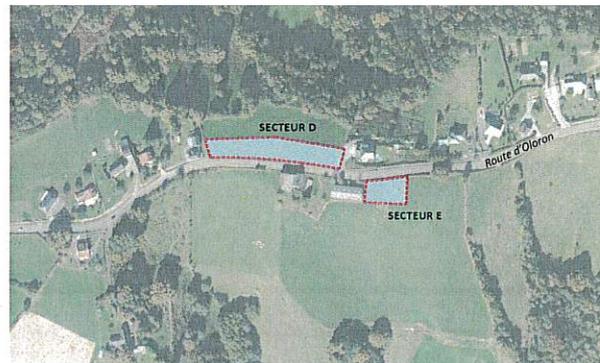
- Poste de STAP
- Végétation existante à conserver
- Mont servant à contourner

**Principes de composition urbaine et paysagère**

- Vigne
- Vignettes
- Espaces verts
- Équipements
- Parcelles agricoles
- Parcelles de haute densité
- Aires
- Aires protégées

**Formes urbaines**

- Zone à vocation d'habitat individuel
- Zone à vocation d'habitat groupé
- Zone à vocation d'habitat collectif
- Zone à vocation d'habitat mixte
- Zone à vocation d'habitat dispersé
- Barrière à l'urbanisation
- Continuité et relief de l'habitat



**AVIS CD 64 :**

Secteur D : avis favorable pour un accès conjoint sur la RD 24 pour l'ensemble des lots.

Secteur E : avis favorable pour un accès conjoint sur la RD 24.

**Commune de ESTOS**

**OAP « secteur A et B » :**

**Accès et desserte secteur A**

Une voie sera créée entre l'Avenue des Pyrénées et le Cami du Junqua. Un tourne-à-gauche devra être aménagé sur l'Avenue des Pyrénées de manière à sécuriser les circulations. Depuis le Cami du Junqua, seule l'entrée sera autorisée. Un chemin piéton sera aménagé le long de l'Avenue des Pyrénées.

**Estos – secteur A**

0,65 ha – 12 logements/ha, soit environ 18 logements

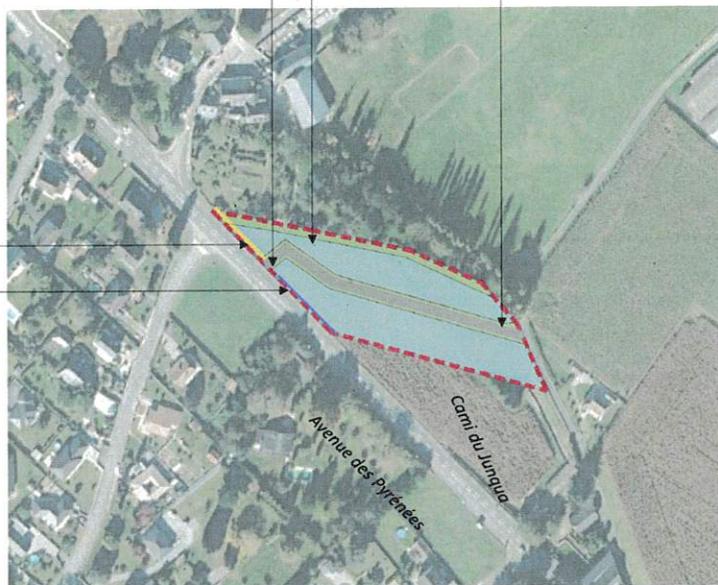
Zone d'infiltration qui ne sera pas artificialisée sur une largeur de 6 mètres

Accès à créer avec tourne-à-gauche existant (entrée/sortie)

Entrée à créer (pas de sortie sur le Cami du Junqua)

- Éléments de contexte**
- Pénètres de l'OAP
  - Végétations existantes à conserver
  - Muret existant à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Voie
  - Voie douce
  - Espaces verts
  - Espaces communs
  - Plantation d'arbres
  - Plantation de haies champêtres
  - Accès
  - Accès groupés
- Formes urbaines**
- Zone à vocation d'habitat individuel
  - Zone à vocation d'habitat groupé
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Zone à vocation d'activités économiques
  - Bâtiment à conserver
  - Commerces en rez de chaussée

Chemin piéton  
Muret à conserver



**AVIS CD 64 :**

**Secteur A :** 2 emplacements réservés le long de la RD 9 pour une création voie douce. Avis favorable pour l'accès proposé sous réserve de vérifier la nécessité d'un aménagement sur la RD 9 au niveau du Tourne à Gauche (TAG), à la charge du demandeur.

**Commune de ISSOR**

**OAP « secteur A, B et C » :**

- Issor – secteur A**  
0,76 ha – 10 logements/ha, soit environ 8 logements
- Issor – secteur B**  
0,44 ha – 10 logements/ha, soit environ 4 logements
- Issor – secteur C**  
0,27 ha – 10 logements/ha, soit environ 3 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01C\_URB-DE

Accès commun par le bas de la parcelle avec bâti accolé à l'espace commun (placette)

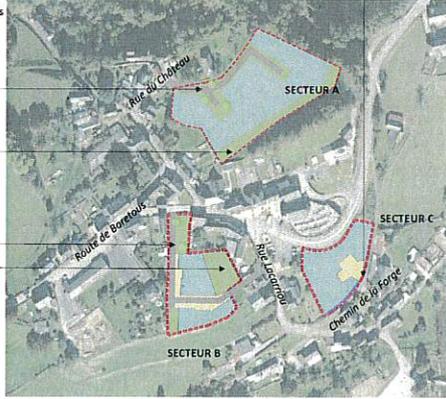
- Éléments de cartographie**
- Périmètre de l'OAP
  - Impositions existantes à conserver
  - Mur existant à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Voie
  - Allée d'accès
  - Espace vert
  - Espace ouvert
  - Parcelles existantes
  - Parcelles à créer
  - Allée
  - Autre parcelle
- Formes urbaines**
- Zone à caractère résidentiel individuel
  - Zone à caractère résidentiel collectif
  - Zone à caractère tertiaire collectif
  - Zone à caractère industriel commercial
  - Espace à caractère mixte
  - Espace à caractère agricole

Accès commun par la Rue du Château

Jardins en partie haute (pas de constructions)

Voie à créer

Zone inconstructible



**AVIS CD 64 :**

**Secteur B :**

L'accès prévu sur la RD918 route de Barétous ne présente pas de bonnes conditions de visibilité.

Avis défavorable pour un accès depuis la RD 918.

⇒ L'accès par la voie communale de Lacarriou est à privilégier.

**Commune de LASSEUBE**

**OAP « secteur A et B » :**

- Lasseube – secteur B**  
1,43 ha – 15 logements/ha, soit environ 122 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
ID : 064-200067262-20250718-250718\_01C\_URB-DE

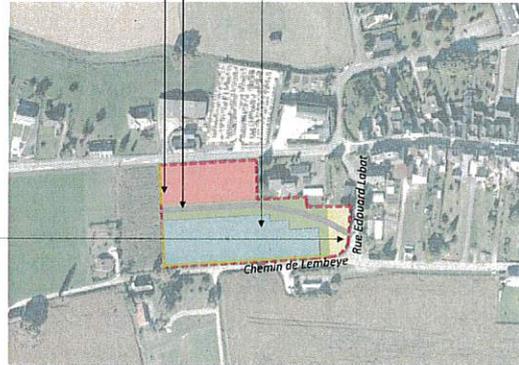
Voie à créer au sein de larges espaces verts (gestion des eaux pluviales)

Haie champêtre en limite

Logements individuels ou groupés, implantés sur le haut avec jardins à l'arrière, à l'image du centre bourg

- Éléments de cartographie**
- Périmètre de l'OAP
  - Impositions existantes à conserver
  - Mur existant à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Voie
  - Allée d'accès
  - Espace vert
  - Espace ouvert
  - Parcelles existantes
  - Parcelles à créer
  - Allée
  - Autre parcelle
- Formes urbaines**
- Zone à caractère résidentiel individuel
  - Zone à caractère résidentiel collectif
  - Zone à caractère tertiaire collectif
  - Zone à caractère industriel commercial
  - Espace à caractère mixte
  - Espace à caractère agricole

Espace public



**AVIS CD 64 :**

**Secteur B :** avis favorable pour un accès conjoint sur RD 24 sous réserve des distances de visibilité et des aménagements projetés suivant les emplacements réservés (ER1, ER2, ER4 et ER5)

**Commune de LÉE-ATHAS**

**OAP « secteur A, B et C » :**

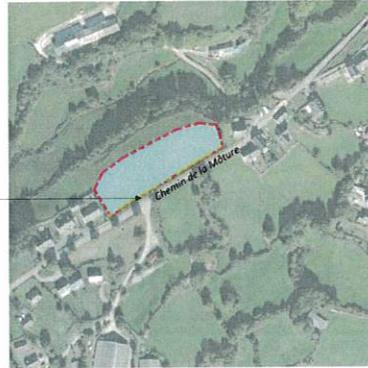
**Lées-Athas – secteur A**

0,44 ha – 10 logements/ha, soit environ 4 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 30/03/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250718-250718\_01\_URB-DE

- Éléments de contexte**
- Plan de Masse de l'AM
  - Végétation existante à conserver
  - Murs existants à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Voirie
  - Voirie douce
  - Espaces verts
  - Espaces construits
  - Plantation d'arbres
  - Plantation de haies champêtres
  - Arbres
  - Haies groupées
- Formes urbaines**
- Zone à urbanisation structurée
  - Bâtiments à conserver
  - Commerce et services de proximité

Haie champêtre en limite sur rue



**AVIS CD 64 :**

**Secteur A :** Avis favorable pour un accès conjoint des lots sur RD 441.

**Observations :**

- Vitesse actuelle à 50 km/h sur RD 441 à maintenir.

**Lées-Athas – secteur B**

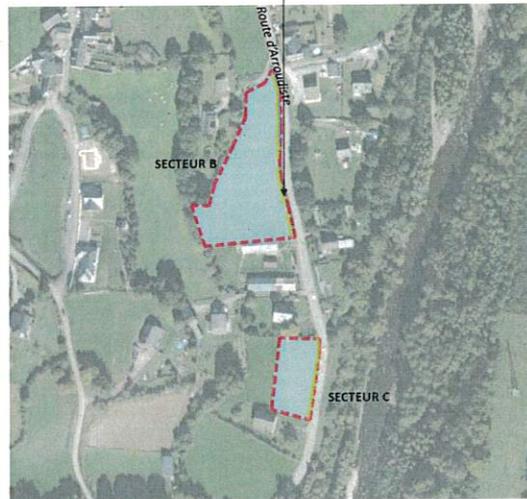
0,46 ha – 6 logements/ha, soit environ 3 logements

**Lées-Athas – secteur C**

0,1 ha – 20 logements/ha, soit environ 2 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250718-250718\_01\_URB-DE

- Éléments de contexte**
- Plan de Masse de l'AM
  - Végétation existante à conserver
  - Murs existants à conserver
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Voirie
  - Voirie douce
  - Espaces verts
  - Espaces construits
  - Plantation d'arbres
  - Plantation de haies champêtres
  - Arbres
  - Haies groupées
- Formes urbaines**
- Zone à urbanisation structurée
  - Bâtiments à conserver
  - Commerce et services de proximité



**AVIS CD 64 :**

**Secteur B :** Avis favorable d'accès conjoints sur la RD 237.

**Secteur C :** Avis défavorable pour un accès sur RD 237 en l'état sous réserve d'une étude de déplacement et d'aménagement de l'entrée de l'agglomération.

⇒ manque de visibilité

LESCUN  
OAP EQUIPEMENT

**SECTEUR A VOCATION D'EQUIPEMENT**

**AVIS CD 64 :**

Avis favorable d'un accès sur la RD 340.

- Plantation d'arbres
- Liaison piétonne
- Haie champêtre entre les deux plateaux
- Plateau bas revêtu (de type stabilisé)
- Végétation à conserver
- Accès à créer (de préférence en béton)



**Commune de LOURDIOS-ICHÈRE**

**OAP « secteur A » :**

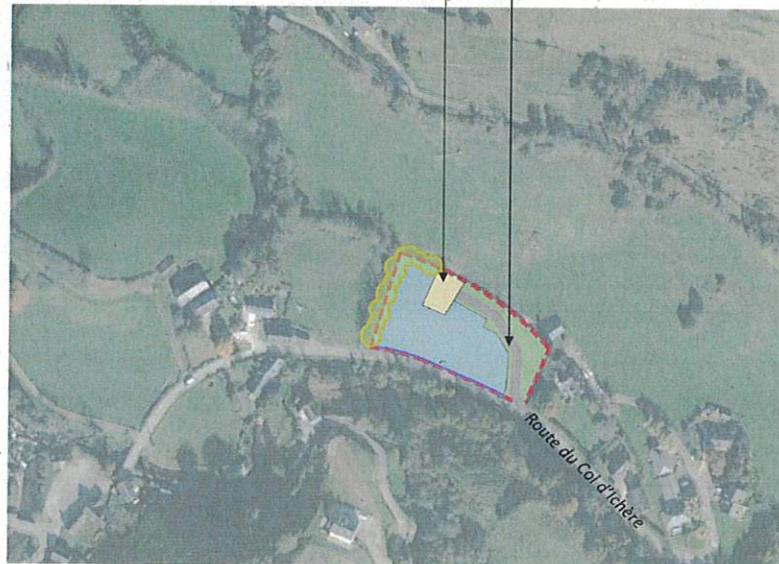
Lourdios-Ichère – secteur A

0,43 ha – 10 logements/ha, soit 4 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le **créer au droit de** **S<sup>2</sup>LOW**  
ID : 064-200067262-20250320-250320\_01\_URB-DE

Cour de desserte avec bâti implanté  
autour de cet espace commun

- | Eléments de contexte                          |   |
|---|---|
|   | Périmètre de l'OAP                      |
|   | Végétation arborée à conserver          |
|   | Murs existants à conserver              |
| Principes de composition urbaine et paysagère |   |
|   | Voie                                    |
|   | Voie douce                              |
|   | Espaces verts                           |
|   | Espaces communs                         |
|   | Plantation d'arbres                     |
|   | Plantation de haie champêtre            |
|   | Accès                                   |
|   | Accès groupés                           |
| Formes urbaines                               |   |
|   | Zone à vocation d'habitat individuel    |
|   | Zone à vocation d'habitat groupé        |
|   | Zone à vocation d'habitat collectif     |
|   | Zone à vocation d'activités économiques |
|   | Bâtiment à conserver                    |
|   | Commerces en rez de chaussée            |



**Avis CD 64 :**

Avis favorable d'un accès conjoint des 4 logements avec aménagement du talus et plateforme horizontale aux abords de la RD 241 (orthogonalité de l'accès par rapport à la RD 241).

⇒ Accès existant.

**Nota :**

L'implantation de l'accès doit respecter des dispositions techniques de visibilité et de lisibilité afin de garantir la sécurité des usagers de l'accès et ceux circulant sur la route départementale RD 241. Pour cela, l'accès devra être aménagé de façon à être perpendiculaire à la RD 241.



## Commune de MOUMOUR

### OAP « secteur A et B » :

#### Moumour – secteur A

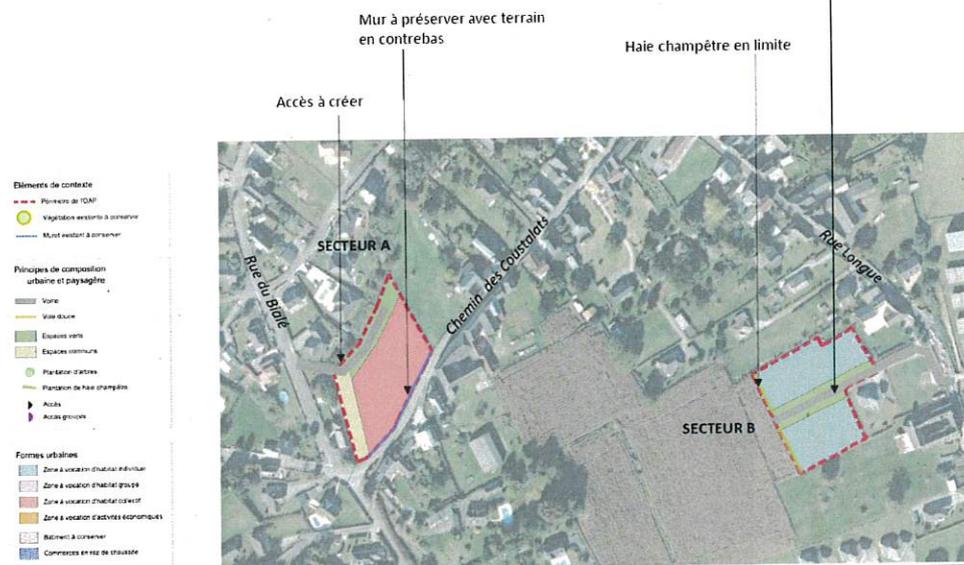
0,41 ha – 20 logements/ha, soit 6 à 8 logements

#### Moumour – secteur B

0,48 ha – 10 logements/ha, soit 4 à 5 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250320-250320\_01\_URB-DE

Voie à créer qui devra pouvoir se prolonger



### AVIS CD 64 :

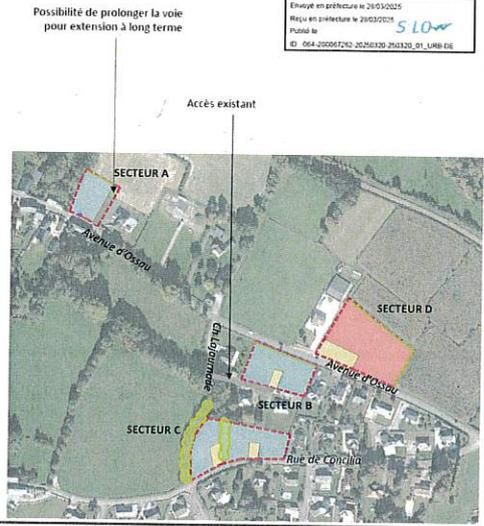
Secteur B : L'accès du secteur B est prévu sur la RD 424 sur un accès existant.

Avis favorable.

**OAP « secteur A, B, C, D et E » :**

- Ogeu-les-Bains – secteur A**  
0,18 ha – 15 logements/ha, soit 3 logements
- Ogeu-les-Bains – secteur B**  
0,24 ha – 15 logements/ha, soit 4 logements
- Ogeu-les-Bains – secteur C**  
0,42 ha – 15 logements/ha, soit 7 logements
- Ogeu-les-Bains – secteur D**  
0,5 ha – 24 logements/ha, soit 12 logements

- Éléments de contexte**
- en - Plan local d'urbanisme
  - Régulation immobilière à caractère urbain
  - Monté-pied à caractère
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Vigne
  - Vigne sèche
  - Espace vert
  - Espace agricole
  - Parcelles d'habitat
  - Parcelles de très moyenne
  - Accès
  - Accès groupés
- Formes urbaines**
- Zone à vocation d'habitat individuel
  - Zone à vocation d'habitat groupé
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Bâtiments à caractère
  - Commerces et services de proximité



**Avis CD 64 :**

**Secteur A :** Avis favorable pour l'accès conjoint des 3 logements sur RD 920 : accès existant de la parcelle 2168.

**Secteur D :** Avis favorable pour l'accès conjoint des 12 logements sur RD 920 : accès existant de la parcelle 0239.

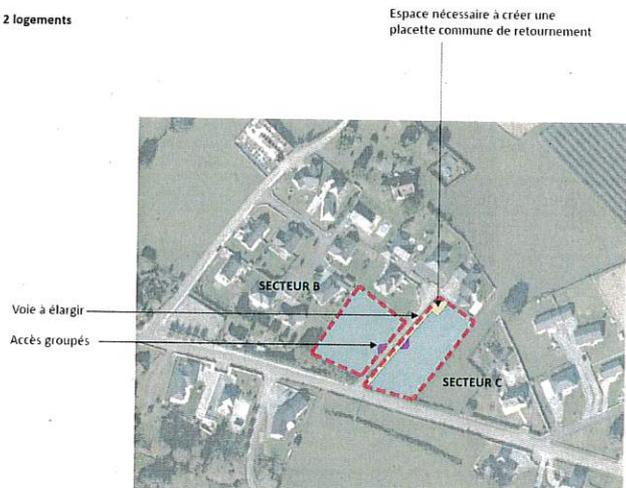
**Commune de ORIN**

**OAP « secteur A et B et C » :**

- Orin – secteur B**  
0,23 ha – 10 logements/ha, soit 2 logements
- Orin – secteur C**  
0,22 ha – 10 logements/ha, soit 2 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250320-250320\_01\_URB-DE

- Éléments de contexte**
- en - Plan local d'urbanisme
  - Régulation immobilière à caractère urbain
  - Monté-pied à caractère
- Principes de composition urbaine et paysagère**
- Vigne
  - Vigne sèche
  - Espace vert
  - Espace agricole
  - Parcelles d'habitat
  - Parcelles de très moyenne
  - Accès
  - Accès groupés
- Formes urbaines**
- Zone à vocation d'habitat individuel
  - Zone à vocation d'habitat groupé
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Zone à vocation d'habitat collectif
  - Bâtiments à caractère
  - Commerces et services de proximité



**Avis CD 64 :**

**Secteur B et C :** Avis favorable pour l'accès conjoint des secteur B et C sur RD 836 : accès existant parcelle 00923

**Observations :**

- Si les franges végétales existantes en sortie sur la RD 836 côté droit constituent un obstacle, elles ne pourront pas être conservées.

**SECTEUR DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

ORIN/MOUMOUR – SECTEUR DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Envoyé en préfecture le 20/07/2025  
 Reçu en préfecture le 21/07/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250718-250718\_01C\_URB-DE

**Avis CD 64 :**  
 Avis favorable des accès sur contre-allée existante à la RD 936.



**Commune de OSSE-EN-ASPE**

**OAP « secteur A » :**

Osse-en-Aspe – secteur A  
 0,42 ha – 10 logements/ha, soit 4 logements

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
 Reçu en préfecture le 28/03/2025  
 Publié le  
 ID : 064-200067262-20250320-280320\_01\_URB-DE

Accès commun qui pourra se prolonger  
 Haie à créer en limite



**Avis CD 64 :**  
 Secteur A : Avis favorable pour un accès conjoint sur RD 237.

Observations :



Envoyé en préfecture le 21/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le



ID : 064-200067262-20250718-250718\_01C\_URB-DE